

Prospective « 2015 » pour des élevages de ruminants en zones herbagères du Massif Central : quelles adaptations pour quels résultats ?

VEYSSET P., ROZIERE B., BENOIT M., LAIGNEL G.
INRA Clermont-Theix, UR1213 Herbivores, 63122 St-Genès-Chapanelle

RESUME – L’herbe est la première ressource valorisée par les éleveurs auvergnats de bovins et d’ovins. La cohérence des systèmes de production mis en place est le fruit d’une gestion interactive des contraintes du milieu, des objectifs de production, de l’environnement socio-économique et politique. Bilan de santé de la PAC, sortie des quotas laitiers, évolution des prix et du cahier des charges des AOC fromagères, autant de questions auxquelles seront confrontés les éleveurs à court et moyen terme. Une étude par simulation/optimisation sur 10 cas-types bovins lait et viande et ovins viande montre que les systèmes les plus herbagers sous signe de qualité seraient encouragés. Les évolutions de conjoncture vont encore inciter les éleveurs à adapter leurs systèmes, et l’optimisation économique peut passer, dans certains cas, par une légère baisse de production afin de limiter les intrants.

Livestock farming systems in the Massif Central grassland areas, an outlook to « 2015 »: adaptation of the systems and economic results

VEYSSET P., ROZIERE B., BENOIT M., LAIGNEL G.
INRA Clermont-Theix, UR1213 Herbivores, 63122 St-Genès-Chapanelle

SUMMARY – Grass is the first resource used by cattle and sheep farmers in Auvergne. The consistency of the production systems is the result of an interactive management of the production targets, the environmental constraints and the socio-economic and political context. Health Check of the CAP, abolition of milk quotas, price changes, specifications of PDO cheeses, all issues that farmers will deal with in the short and medium term. A model-based study (simulation/optimisation) for 10 test-cases (farm model) of milk and beef cattle and sheep meat systems shows systems with the most grazing would be encouraged. The changes in conjuncture will also encourage farmers to adapt their systems, and economic optimisation can require, in some cases, a slight drop in production to reduce input.

INTRODUCTION

Les prairies couvrent près de 80% de la surface agricole auvergnate. L’herbe y est donc la première ressource valorisée par les éleveurs de bovins et ovins. La cohérence des systèmes de production mis en place est le fruit d’une gestion interactive des contraintes du milieu, des objectifs de production, de l’environnement socio-économique et politique. Ces systèmes sont en perpétuelle adaptation. Bilan de santé de la PAC, sortie des quotas laitiers, augmentation du prix des intrants et volatilité de celui des produits agricoles, évolution du cahier des charges des AOP fromagères sont autant de points qui posent questions aux éleveurs à court et moyen terme.

Cette étude, basée sur une démarche prospective à l’échelle de l’exploitation agricole, vise à appréhender et à analyser, par simulation/optimisation, les évolutions possibles et prévisibles des stratégies des principaux types d’élevages bovins viande, bovins lait et ovins viande face aux changements annoncés à l’horizon 2015. Le choix des systèmes étudiés ainsi que des hypothèses de prix et de politique ont été effectués en partenariat avec un groupe

d’experts régionaux composé d’ingénieurs système et économie des chambres d’agriculture. Les simulations ont été réalisées grâce à des modèles bioéconomiques développés par l’INRA.

1. MATERIEL ET METHODES

1.1 SYSTEMES ETUDIES

Parmi tous les cas-type décrit par les Réseaux d’Elevage d’Auvergne et Lozère (Institut de l’Elevage, 2007 & 2008), nous en avons choisi 10 (4 bovins viande, 4 bovins lait et 2 ovins viande) couvrant une certaine diversité des systèmes de production et des zones herbagères rencontrées en Auvergne (tableau 1).

1.2 HYPOTHESES DE POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

La Politique Agricole Commune de la situation de référence correspond à la pleine application de l’accord de Luxembourg 2003.

Pour notre conjoncture « 2015 », le Bilan de Santé de la PAC (Chatellier et Guyomard, 2009), effectif à partir de 2010, est appliqué ainsi que la sortie du régime des quotas laitiers.

Tableau 1 Localisation en fonction du zonage fourrager Massif Central (Réseaux d’Elevage, 2008) et principales caractéristiques structurelles des 10 cas-types étudiés

	Volcanique tout herbe et Dômes	Volcanique labouré	Granitique d’altitude	Maïs possible
Bovins lait	BL15 : 72 ha prairies permanentes. 48 Prim’holsteins à 6 000 l	BL21 : 66 ha dont 13 ha cultures. 36 Montbéliardes à 6 500 l	BL30 : 70 ha dont 5 ha cultures. 30 Montbéliardes à 4 500 l	BL44 : 56 ha dont 8 maïs et 7 cultures. 36 Prim’holsteins à 7 000 l
Bovins viande	BV10 : 80 ha prairies permanentes. 66 Salers en croisement, naisseur BV3 : 90 ha prairies permanentes. 61 Aubracs, naisseur alourdisseur			11020 : 70 ha dont 6 ha cultures. 50 Charolaises, naisseur maigre 11150 : 125 ha dont 12 ha cultures. 64 Charolaises, bœufs et génisses gras
Ovins viande	ob2 : 100 ha prairies permanentes. 800 brebis 3 agnelages en 2 ans (accélééré)			Ohb20 : 92 ha dont 4,5 ha cultures. 600 brebis 1 mise bas/an. Agneaux lourds

Notre situation « 2015 » prend donc en compte le découplage total de la prime à l'abattage, de la prime à la brebis et à la chèvre et des aides aux surfaces en cultures, le découplage de 25% de la part communautaire de la PMTVA et la réattribution d'une part variable des montants découplés. Parallèlement une aide au lait de montagne et une nouvelle prime à la brebis sont instaurées ainsi qu'une prime à l'herbe productive. Pour financer ces nouvelles aides le taux de modulation et de prélèvement des aides du 1^{er} pilier passe à 14,6%. Les indemnités compensatrices aux handicaps naturels sur les 25 premiers ha sont revalorisées de 15%. Ce contexte « 2015 » est donc un contexte fictif puisqu'il mixte une conjoncture PAC connue jusqu'en 2013, et la sortie des quotas prévue en 2015

1.3 HYPOTHESES DE PRIX

Les prix des produits agricoles et des intrants de la situation de référence sont des prix moyens observés dans les réseaux d'élevage sur 3 ans entre 2004 et 2007. Sur ces 4 années d'observation nous avons éliminé l'année la plus atypique pour ne pas prendre en compte un événement conjoncturel ponctuel.

Les hypothèses de prix pour l'année 2015 sont basées sur les tendances haussières des perspectives de l'OCDE et de la FAO (OCDE et FAO, 2008). Par rapport aux prix de référence calculés précédemment, nous avons appliqué les majorations suivantes : céréales vendues et aliments concentrés achetés : +40% ; fourrages et paille achetés : +10% ; viande bovine : +5% ; viande ovine : +10% ; lait : inchangé (la tendance haussière des prix est contrebalancée par l'hypothèse d'augmentation des volumes produits) ; énergie (baril de pétrole) : +66% ; unité d'azote chimique : +29% ; semences, produits phytosanitaires, bâches : +30 à +40% ; vétérinaires et frais d'élevage : +5%.

1.4 MODELES UTILISES

Deux modèles, créés et développés par l'équipe Economie et Gestion de l'Exploitation d'Elevage de l'URH (INRA Clermont-Theix) ont été utilisés.

1.4.1 Opt'INRA

L'évaluation technique et économique de l'adaptation des systèmes bovins a été réalisée à l'aide du modèle d'optimisation économique Opt'INRA (Veysset *et al.*, 2005). Ce modèle, construit par programmation linéaire, optimise le système de production d'une exploitation bovine de façon à maximiser la marge brute globale sous différentes contraintes internes (structure, potentiel de production, ...) et externes (prix, politiques et aides, ...).

Opt'INRA-Charolais intègre toutes les activités animales (du jeune brouillard léger au bœuf gras de 3 ans) et végétales (prairies permanentes et temporaires, maïs, céréales, oléo protéagineux) rencontrées dans le bassin charolais.

Opt'INRA-Salers intègre les systèmes fourragers rencontrés en montagne, y compris les estives, ainsi que la possibilité de réaliser du croisement avec un taureau charolais.

Opt'INRA-Lait optimise les systèmes laitiers de montagne basés sur l'exploitation des prairies permanentes (pâturage, ensilage, enrubannage, foin, regain). Quatre périodes de vêlage sont possibles. Les contraintes des cahiers des charges des AOP fromagères (interdiction des fourrages fermentés, limitation de la complémentation en concentrés) peuvent être paramétrées.

Il convient, dans un premier temps, de caler chaque cas-type bovin avec Opt'INRA pour la situation de référence, afin d'obtenir un système de production optimisé le plus proche possible du cas type. Un compromis entre modèle et réalité est donc à trouver et à valider « à dire d'expert ». L'analyse prospective comparera cette situation de référence optimisée avec le système de production optimal pour la conjoncture « 2015 ».

1.4.2 Ostral

Ostral est un modèle de simulation du fonctionnement des exploitations ovin viande (Benoît, 1998). Il a été

principalement conçu pour simuler les modes de conduite de la reproduction des troupeaux ovins, déterminant majeur de la marge par brebis et du revenu de l'exploitation ovine.

Ostral intègre deux modules interdépendants : zootechnique (calendrier des mises bas et démographie du troupeau) et technico-économique (ensemble des produits et charges relatifs au troupeau simulé et aux surfaces nécessaires à son alimentation).

Contrairement à Opt'INRA, Ostral ne détermine pas le système de production. Ce dernier doit être décidé par le modélisateur et sera donc une entrée du modèle qui donnera, en sortie, les principaux ratios technico-économique relatifs à ce système dans un contexte économique et politique choisi.

1.5 HYPOTHESES STRUCTURES, TECHNIQUES, ET NIVEAUX DE PRODUCTION

Cherchant à déterminer l'impact d'une nouvelle conjoncture sur les systèmes de production, nous raisonnons à structure constante : main d'œuvre, surface agricole et nombre de places de mères dans les bâtiments.

Selon les productions (lait ou viande) et les opportunités locales (marchés, AOC), les performances techniques ainsi que les tailles de troupeaux peuvent varier dans des plages déterminées par le groupe d'experts régionaux.

1.5.1 Bovins viande

Pour chaque cas-type étudié, tous les types d'animaux possibles sont mis en compétition ainsi que les modes d'alimentation (système fourrager et complémentation). Les performances techniques des animaux sont invariables entre les deux conjonctures. Une fois les contraintes structurelles, techniques, économiques et politiques fixées, Opt'INRA-Viande détermine le système maximisant la marge brute globale. Il ajustera la combinaison cohérente taille troupeau / type d'animaux produits / allocation des terres labourables / systèmes fourragers et alimentation ainsi que le niveau d'intrants nécessaires pour satisfaire les besoins du troupeau et des surfaces.

1.5.2 Bovins lait

Sur les dix dernières années la production de lait par vache a augmenté de 0,8%/an, nous maintenons cette tendance, et nous la majorons pour tenir compte d'un effet accélérateur de l'abandon des quotas. La production laitière moyenne par vache augmente ainsi de près de 12% entre 2007 et 2015.

Pour tous les cas-types étudiés, 60 à 80% des vêlages ont lieu en automne (de fin août à décembre) afin, entre autre, de bénéficier d'un meilleur prix moyen annuel du lait. Ne faisant pas varier le prix mensuel du lait pour la conjoncture « 2015 », nous avons contraint Opt'INRA-Lait à respecter la même répartition des vêlages.

Les nouveaux décrets des AOP fromagères Saint-Nectaire et Cantal (mars 2007) imposent des contraintes de production.

- *AOP Saint-Nectaire* : les fourrages fermentés seront interdits au 31 décembre 2020, nous avons anticipé cette interdiction. L'herbe (pâturée et/ou récoltée en sec) doit représenter au moins 70% de la matière sèche (MS) de la ration des vaches. La totalité du lait collecté chez les signataires devrait être transformée en St-Nectaire, l'éleveur percevra une prime de 64 €/1000 l. Le cas-type BL15 est concerné.

- *AOP Cantal et Fourme d'Ambert* : les fourrages fermentés ne sont pas interdits, mais les concentrés sont limités à 30% de la MS de la ration pour l'AOP Cantal et, pour ces deux AOP, plafonnés à 1800 kg/ML/an. Les professionnels estiment que la proportion de lait effectivement transformée en fromage AOP chez les signataires sera de 50% pour l'AOP Cantal et de 20% pour la Fourme d'Ambert. Les zones géographiques se superposant, les éleveurs pourront signer les deux cahiers des charges et cumuler les primes. Le montant de la prime perçue sera de 44,8 €/1000 l. Les cas-types BL21 et BL30 ont la possibilité de s'engager dans cette démarche.

Du fait de la limitation des concentrés distribués aux vaches, dans l'étude des scénarios d'adhésion aux AOP nous ne

majorerons pas la tendance d'augmentation de la production laitière par vache observée par le contrôle laitier. L'augmentation de production/VL prise en compte sera alors de +6,8%.

1.5.3 Ovins viande

Ostral étant un modèle de simulation, nous avons dans un premier temps étudié l'impact du changement de conjoncture, à système de production identique. Nous avons ensuite testé différents scénarios d'évolution possible des systèmes :

- Arrêt de l'accélération et passage à 1 mise bas par an pour les brebis du cas-type ob2. Ce peut être un moyen de réduire les consommations d'intrants ainsi que la charge de travail, importants pour ce système.

- Simplification de la conduite avec passage de 600 brebis pour 1,3 UTH à 500 brebis pour 1 UTH pour le système herbager Ohb20. L'agnelage d'automne ainsi que l'enrubannage sont supprimés. La conduite des agneaux est aussi simplifiée et la baisse de chargement entraîne celle de la consommation de concentrés.

2. RESULTATS

2.1 BOVINS VIANDE

2.1.1 Charolais

Les systèmes de production maximisant les revenus des deux cas-types charolais (naiseur et naisseur-engraisseur de bœufs) en conjoncture 2015 sont identiques aux systèmes initiaux. La production de viande reste donc stable, mais l'engraissement ne sera pas plus encouragé en 2015 qu'il ne l'est actuellement.

Du fait de l'engraissement et d'un chargement légèrement supérieur, le cas-type 11150 utilise plus d'intrants que le 11020 et est donc plus sensible à l'augmentation du prix des intrants, le pourcentage d'augmentation de ses charges totales en 2015 est légèrement plus élevé que pour 11020 (tableau 2). De plus, ce système naisseur-engraisseur percevant, en année de référence, des primes à l'abattage et plus de primes SCOP que le système naisseur, il subit un peu plus de prélèvement et une moindre réattribution lors du découplage de ces primes ; les aides totales augmentent de 9% pour 11150, alors qu'elles augmentent de 12% pour 11020. Malgré leurs différences marginales, ces deux systèmes sont très herbagers et profitent de la nouvelle prime à l'herbe productive. Cette augmentation des aides, ainsi que l'augmentation du prix de la viande, compensent celle des charges pour le système naisseur, son revenu reste stable, alors que le cas-type naisseur-engraisseur de bœufs voit son revenu baisser de 14% (tableau 2).

Tableau 2 Evolution 2015-Référence des principaux résultats économiques des 2 cas-types charolais

	11020 Naisseur	11150 Naisseur-Engrais. Bœufs
Produit d'exploitation	+3 990€ (+6%)	+4 480€ (+4%)
<i>dont aides totales</i>	<i>+3 650€ (+12%)</i>	<i>+4 300 (+9%)</i>
Charges totales réelles	+4 070€ (+8%)	+8 860€ (+9%)
Résultat courant/UTH	-80 € (-0,4%)	-2 920 € (-14%)

2.1.2 Salers et Aubrac

Le changement de conjoncture incite les systèmes Salers et Aubrac à produire des animaux plus jeunes non alourdis (tableau 3), donc à baisser la production totale de viande (-4 à -10%) ; ceci pour limiter les achats d'intrants. Dans cette quête d'économies, Opt'INRA-Salers réagit par une baisse de la fertilisation azotée des prairies pour une moindre production de foin (les mâles étant vendus juste après le sevrage, ils ne consomment pas de foin), alors que Opt'INRA-Aubrac joue sur une forte baisse de concentrés permise par la vente de mâles plus jeune de 4 mois (8 mois vs 16). Malgré les efforts d'économies d'intrants, les charges totales augmentent de 2 à 5% (du fait du prix unitaire des intrants). Cette augmentation de charges est quasiment

compensée par la hausse des aides et du prix de la viande, les revenus baissent de 2 à 3% (tableau 3).

Tableau 3 Evolution 2015-Référence des systèmes et des principaux résultats économiques des cas-types Salers et Aubrac

	BV10 Salers	BV3 Aubrac
Nb Vêlages	=	=
Ages broutards vendus	-1 mois	-4 mois
Concentrés kg/UGB	+15kg (+6%)	-125kg (-45%)
Azote minéral kg N/ha	-13kg (-40%)	-2kg (-7%)
Viande vive produite	-807kg (-4%)	-2 949kg (-10%)
Produit d'exploitation	+2 940€ (+5%)	+990€ (+2%)
<i>dont aides totales</i>	<i>+4 560€ (+11%)</i>	<i>+5 240 (+12%)</i>
Charges totales réelles	+3 640€ (+5%)	+1 600 (+2%)
Résultat courant/UTH	-470€ (-3,3%)	-340€ (-2%)

2.2 BOVINS LAIT

2.2.1 Impact du changement de conjoncture

Pour les quatre systèmes étudiés, la suppression des quotas incite à réaliser le maximum de vêlages permis par les places des bâtiments. La production laitière vendue augmente alors de près de 20% (tableau 4).

Tableau 4 Evolution 2015-Référence des systèmes et des principaux résultats économiques des 4 cas-types Bovins Lait

	BL15 Dômes	BL21 Volc. lab.	BL30 Gran. Alt.	BL44 Maïs
Nb Vêlages	+4 (+9%)	+3 (+8%)	+1 (+3%)	+1 (+3%)
Lait vendu	+60 000 l (+22%)	+48 900 l (+21%)	+27 090 l (+20%)	+33 125 l (+14%)
Chargement	+0,01 (+1%)	+0,08 (+9%)	+0,02 (+3%)	+0,06 (+6%)
N minéral kg /ha	=	-2 (-4%)	=	-8 (-16%)
Concentrés kg/VL	+600 kg (+49%)	+545 kg (+26%)	+425 kg (+42%)	+50 kg (+4%)
Concentrés g/L	+67 g (+33%)	+41 g (+13%)	+57 g (+27%)	-17 g (-8%)
Produit d'exploitation	+30 990€ (+24%)	+26 570€ (+23%)	+13 525€ (+19%)	+14 915€ (+14%)
<i>dont aides totales</i>	<i>+11 070€ (+39%)</i>	<i>+9 255€ (+35%)</i>	<i>+4 815€ (+24%)</i>	<i>+5 400€ (+23%)</i>
Charges totales réelles	+26 680€ (+28%)	+24 375€ (+27%)	+12 360€ (+22%)	+16 890€ (+22%)
Résultat courant /UTH	+2 155€ (+13%)	+1 190€ (+9%)	+775€ (+7%)	-1 095€ (-6%)

Pour les systèmes sans maïs (BL15, BL21 et BL30), afin de satisfaire les besoins supplémentaires des troupeaux (augmentation de leur taille de la production laitière par vache), il semble préférable, économiquement parlant, de distribuer plus de concentrés aux animaux plutôt que de fertiliser plus les prairies pour obtenir de meilleurs rendements. La hausse de chargement liée à l'augmentation du nombre de vaches est limitée par la plus forte proportion de vêlages à 2 ans, notamment pour BL15. La quantité de fourrages récoltés par UGB ainsi que la fertilisation azotée restent inchangées. La quantité de concentrés distribués par litre de lait produit augmente de 15 à 30%. L'augmentation du volume de lait commercialisé, ainsi que celle des aides (prime à l'herbe productive et au lait de montagne) entraînent une augmentation de plus de 20% du produit brut d'exploitation, hausse en grande partie captée par celle de 22 à 28% des charges totales (concentrés principalement). Globalement les revenus par travailleur progressent, mais peu (+9 à +13%) au regard de l'augmentation de la productivité du travail (lait produit par UTH : +21%).

Grâce à sa part de surface labourable plus importante, le système BL44 à maïs possible peut intensifier sa production laitière tout en maintenant un bon niveau d'autonomie. La quantité de concentrés par litre de lait produit diminue de 8%. Par contre, du fait de la moindre proportion d'herbe dans la SAU et des prélèvements sur la part découplée des aides SCOP, l'augmentation des aides et donc du produit total est plus faible pour ce système que pour les autres. De plus ce système, plus intensif et donc utilisateur d'intrants, est plus sensible à l'augmentation du prix de ceux-ci. Le revenu en conjoncture « 2015 » baisse alors de 6% par rapport au revenu de référence.

2.2.2 Engagement dans les AOP fromagères

Par rapport à « 2015 » hors AOP, le respect de la signature du cahier des charges AOP St-Nectaire pour le système BL15 s'accompagne d'une baisse de la production laitière totale de plus de 4% (à nombre de vêlages identiques). Cette diminution de la production, couplée à l'arrêt de l'ensilage, entraîne une augmentation de la surface pâturée (+6 %) au détriment de la surface fauchée. La consommation de concentrés par vache et par litre de lait reste équivalente. Par contre, elle augmente fortement pour les génisses, ce qui permet de dégager des ressources fourragères pour les vaches. Economiquement, la hausse du prix du lait (+ 64 €/1000 l) augmente fortement le produit (+10 %). La baisse des charges de fertilisation et de mécanisation (arrêt de l'ensilage) permettent une baisse de 3% des charges totales. Au final, le résultat courant par travailleur augmente de 50 % (+20 000 €/UTH !). Mais ce système optimisé est à la limite des 30% de concentrés dans la ration. Une baisse plus importante de la production laitière devrait sécuriser le système, au prix d'une moindre augmentation du revenu.

Outre une baisse de près de 5% de la production laitière, le respect des cahiers des charges AOP Cantal et Fourme d'Ambert n'entraîne pas de changement majeur de système pour la cas-type BL30 par rapport au scénario « 2015 » hors AOP. La hausse du prix du lait permet une augmentation du résultat courant d'environ 35 %.

Dans le cadre de l'AOP Cantal, la limitation de la consommation de concentrés à 1800 kg/VL/an ainsi que celle de la distribution de fourrages conservés, pendant la période estivale, à 30% de la ration journalière (hors concentrés) sont deux contraintes importantes pour l'engagement dans cette filière du cas-type BL21. Avec une moyenne de 7000 l/VL/an il est impossible pour ce système en zone exposée à la sécheresse estivale de respecter ces spécifications. Le respect de l'engagement serait possible à condition de ne pas dépasser le niveau de 6000 l/VL/an ; malgré une baisse de 20% de la production laitière vendue par rapport à « 2015 » hors AOP, le revenu par travailleur pourrait augmenter de 19% (plus-value sur le prix du lait, économie en concentrés et frais d'élevage).

2.3 OVINS VIANDE

Les décisions prises lors du bilan de santé de la PAC sont très favorables à ces systèmes ; ils profitent de la création d'une nouvelle prime couplée à la brebis de 21€ et de la revalorisation des aides aux surfaces en herbe. A système constant, les simulations de conjoncture « 2015 » des deux cas-type ovins montrent que les aides totales perçues augmentent de plus de 50%, les revenus par travailleur augmentent alors de 25% (tableau 5) et se situent à un niveau comparable aux autres productions.

Le système accéléré ob2 n'a aucun intérêt à arrêter la pratique de 3 agnelages en 2 ans. L'économie de charges ne compenserait pas la baisse de production.

La simplification de pratique, de par l'augmentation de la productivité du travail et la diminution des charges d'alimentation qu'elle permet, pourrait permettre une hausse supplémentaire de 5 900 € du revenu par travailleur pour le cas-type Ohb20, soit +55% par rapport à la situation de référence.

Tableau 5 Evolution 2015-Référence des principaux résultats économiques des 2 cas-types ovins

	ob2 accéléré « 3 en 2 »	Ohb20 Agneaux d'herbe
Produit d'exploitation	+28 930€ (+21%)	+21 070€ (+20%)
<i>dont aides totales</i>	<i>+25 290€ (+50%)</i>	<i>+17 710€ (+55%)</i>
Charges totales réelles	+20 700€ (+19%)	+15 720€ (+19%)
Résultat courant/UTH	+4 110€ (+26%)	+4 340€ (+24%)

CONCLUSION

Le bilan de santé de la PAC réoriente nettement les aides en faveur des élevages des zones herbagères défavorisées (Institut de l'Élevage, 2009). Cependant, l'augmentation du revenu des éleveurs ne sera pas automatique. En effet les évolutions possibles de conjoncture économique inciteront toujours les éleveurs à adapter leur système de production afin de préserver leur revenu.

Globalement, il ne faut pas s'attendre à de grands bouleversements dans les systèmes bovins viande, mais nous pouvons nous préoccuper d'une baisse de production pour les systèmes en race rustique des zones de montagne. L'engraissement des mâles ne semble toujours pas compétitif face à la production de maigre.

La filière ovin viande pourrait enfin connaître une réelle embellie, le revenu de ses éleveurs pouvant rattraper celui des autres productions de ruminants.

Pour les systèmes laitiers les enjeux les plus importants seront la contractualisation : volume de lait, prix, quelles relations producteurs/laiteries après les quotas (Lelyon *et al.*, 2009)? Mais surtout, les nouveaux décrets des AOP fromagères auvergnates semblent être une bonne opportunité pour des filières fromagères de qualité démarquées et pour les producteurs de lait (et de fromages) des zones concernées.

Cette étude a été réalisée à structure constante, or, à l'échelle d'un territoire, la dynamique des exploitations (cessations, reprises, installations) fait que les structures bougent. Ce travail de prospective va se poursuivre en intégrant des spécificités du tissu et des structures agricoles d'un petit territoire. Cette deuxième phase se propose d'appréhender et d'analyser, dans le cas d'une petite région herbagère auvergnate (le Haut-Mézenc), la dynamique démographique, les redistributions de foncier à venir et les évolutions possibles et prévisibles des stratégies des principaux types d'éleveurs présents face aux changements annoncés à l'horizon 2015 en intégrant les évolutions de structures.

Avec la collaboration d'un groupe d'experts régionaux : J.L. Renoux (CRA Auvergne), R. Bouchy (CA 15), T. Bouleau (SIDAM), N. Deux (CA 03), D. Lafaye (CA 03), J.M. Mouchard (EDE 63), R. Tendille (CA 43).

Ce travail a bénéficié d'un financement de l'INRA, du Cemagref et du Conseil Régional d'Auvergne, au titre du projet Valprai, dans le cadre des programmes "Pour et Sur le Développement Régional".

Benoit, M., 1998. INRA Prod. Anim., 11(3), 199-209.

Chatellier, V., Guyomard, H., 2009. Le bilan de santé de la PAC et son application en France. 68p.

Institut de l'élevage, 2007 & 2008. Références systèmes Bovins Lait et Bovins Viande des réseaux d'élevage Auvergne et Lozère.

Institut de l'Élevage GEB/DAR, 2009. Le dossier économie de l'Élevage. Hors série spécial PAC. 41p.

OCDE, FAO, 2008. Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2008-2017. Synthèse, 82p.

Lelyon, B., Chatellier, V., Daniel, K., 2009. Renc. Rech. Ruminants, 16, 211-214

Veysset, P., Bébin, D., Lherm, M., 2005. Agricultural Systems 83, 179-202.